« Laissez-nous nous marier, adopter et procréer ! »

07/03/2013 à 9h11

Tribune libre de Cathy Cardaillac :

S'il est un argument qui a souvent été avancé à l'encontre de leurs opposants par les partisans du mariage, de l'adoption et de la PMA pour les couples de même sexe, c'est bien celui-ci : « On ne vous enlève rien, on n'enlève rien à qui que ce soit, alors pourquoi résistez-vous ? On comprend que vous ayez manifesté pour défendre l'école libre car c'était pour préserver vos droits, mais pourquoi manifester contre les droits d'autrui ? »

Je souhaite ici démonter cet argument en montrant que, d'une part, ces revendications ont un coût pour la société et que, d'autre part, elles sont avant tout idéologiques.

Un coût pour la société

Premièrement, les opposants manifestent bien pour les droits d'autrui puisqu'ils manifestent pour les droits de l'enfant – un autre qui n'est pas en capacité de se défendre lui-même.

Pour autant, le principal slogan retenu par la manif du 13 janvier dernier, « Tout enfant a droit à un papa et à une maman », ne permet pas de clarifier les enjeux mais, au contraire, ajoute à la confusion ambiante. Outre le fait qu'il emploie le langage infantilisant malheureusement en vogue dans notre société de l'émotion et du pathos, ce slogan méconnait le fait évident que beaucoup d'enfants n'ont pas à leur côté un père et une mère. Pour autant, quand l'un des parents est mort ou en cas de séparation si l'un des parents (en général le père) ne voit plus sa progéniture, l'enfant, quoique privé de la présence d'un des deux parents, sait d'où il vient, et c'est là une chose fondamentale. L'ordre symbolique étant préservé, sa construction, si elle a des chances d'être plus difficile que celle d'un enfant qui a ses deux parents, a aussi des chances d'être moins entravée que celle d'un enfant

qui a pour origine un grand point d'interrogation.
Deuxièmement, l'ouverture de l'adoption aux couples de même sexe n'est pas sans conséquences pour les couples hétérosexuels souhaitant adopter, bien au contraire. Car, et il faudrait que ça se sache, les enfants à adopter sont une denrée de plus en plus rare. Depuis la généralisation de la pilule (et de l'avortement), le nombre d'enfants à adopter a diminué de façon considérable dans les pays occidentaux. Les couples occidentaux se sont alors tournés vers l'adoption internationale, mais celle-ci se tarit aussi avec la nouvelle donne géopolitique. Dans les pays pourvoyeurs, le développement économique et l'émergence d'une classe moyenne signifie que de plus en plus d'enfants peuvent être adoptés dans leur propre pays. Qui pourra nier qu'il vaut mieux ne pas couper un enfant – qui plus est un enfant qui a déjà subi le traumatisme de l'abandon – de ses racines et de sa culture ? Faire le contraire, c'est l'exposer à un double manque, et à une double quête identitaire. Cette voie déjà de plus en plus étroite de l'adoption internationale va bientôt se fermer encore plus pour tous les couples français en mal d'enfant car certains pays et non des moindres – Chine, Vietnam – refuseront de laisser leurs orphelins partir vers un pays où ils peuvent être adoptés par des couples homosexuels. Cela nuira à tous les adoptants français, comme les spécialistes de l'adoption ont essayé de le souligner dans un silence assourdissant. Car les activistes de l'adoption homosexuelle se fichent pas mal des conséquences pratiques de leurs revendications. C'est bien une victoire symbolique qu'ils veulent et ils ne se satisferont pas à moins.

« Laissez-nous nous marier, adopter et procréer ! »

Tant pis donc pour les adoptants hétérosexuels. Et tant pis aussi pour les adoptants homosexuels ! Car, et cela n'a pas été souligné, l'adoption était aussi de facto ouverte aux homosexuels avant la loi Taubira… moyennant quelques arrangements avec la vérité. En France, il faut être célibataire pour pouvoir faire une demande individuelle d'adoption et marié pour faire une demande conjointe (le PACS

ou la vie commune ne suffisent pas). La solution pour les couples homosexuels était donc que l'un des deux fasse une demande individuelle puis, quand l'assistante-sociale venait visiter leur domicile – étape indispensable pour obtenir l'agrément délivré par le conseil général – de cacher le fait qu'il ou elle ne vit pas seul. Dorénavant, cette voie bien réelle d'adoption sera de facto fermée aux homosexuels et aux hétérosexuels. D'après l'Agence française de l'adoption (AFA), des pays comme la Russie, souhaitant se prémunir contre l'adoption de leurs enfants par des homosexuels, risquent de se fermer à tous les célibataires. Les seuls pays qui acceptent de laisser leurs enfants être adoptés par des homosexuels sont les Etats-Unis (où les enfants adoptables à l'international ont plus de 7 ans et des pathologies lourdes), le Brésil et l'Afrique du Sud. Comme ces pays ne pourront pas répondre à la demande, le recours à la PMA risque d'exploser.
Devant l'opposition très forte suscitée par la loi Taubira, le gouvernement a dissocié la question de la PMA de celle du mariage et de l'adoption par des couples homosexuels. Cette question devrait être discutée plus tard dans l'année, lors de l'examen d'une loi sur la famille.
Là encore, il faut souligner que la PMA a un coût pour la société et que celui-ci est très élevé. Pourvu que la femme ait moins de 43 ans, la Sécurité sociale rembourse automatiquement et intégralement jusqu'à six inséminations artificielles et quatre fécondations in vitro – sans compter les transferts d'embryons congelés lors d'une FIV précédente qui sont tous remboursés sans limite de nombre. En cas de succès (c'est-à-dire d'accouchement), le compteur repart à zéro et la Sécurité sociale peut payer à nouveau de multiples procédures pour permettre au couple d'avoir un autre enfant. Or, une insémination artificielle coûte dans les 1000 euros et une FIV dans les 5000 euros (*).

Revendications idéologiques

En théorie, la PMA est réservée en France aux couples hétérosexuels, mariés ou pas. Les lesbiennes militantes demandent aujourd'hui à y avoir accès « dans les mêmes

conditions » que les femmes hétérosexuelles – des conditions financièrement très généreuses donc. Mais, dans les faits, les lesbiennes ont déjà accès à la PMA en France. Elles n'ont pas forcément besoin d'aller en Belgique ou en Espagne pour bénéficier d'une insémination artificielle ou d'une FIV. Il leur suffit de se mettre d'accord avec un ami de l'autre sexe (décidément, on n'échappe pas à la différence des sexes pour procréer). Pour que la procédure soit remboursée, le faux couple a besoin d'un certificat de vie commune. Rien de plus facile : vous vous présentez à deux en mairie pour le demander, et vous repartez avec, sans avoir eu à produire aucun justificatif de vie commune. Les médecins, eux, gèrent l'aspect médical du dossier et estiment qu'il ne leur appartient pas de faire le tri entre les vrais et les faux couples.

La revendication d'un égal accès à la PMA pour les lesbiennes est donc essentiellement une revendication idéologique, celles-ci ayant déjà accès à la PMA et même à son remboursement par la Sécurité sociale si elles savent se débrouiller.

De plus, l'ouverture officielle de la PMA aux lesbiennes introduirait une nouvelle rupture d'égalité, une nouvelle insupportable « discrimination ». Les victimes ? Les homosexuels hommes, « privés d'utérus » qu'ils sont. Le recours aux mères porteuses (ce qu'ils appellent la GPA) risque fort de s'imposer alors. Avec la crise que nous connaissons et qui n'est pas près de s'arranger, les candidates seront nombreuses. Une enquête du magazine Zone Interdite diffusé sur M6 révélait qu'un homosexuel à la recherche d'une mère porteuse en France avait obtenu une dizaine de réponses en 6 mois – les candidates demandant entre 8000 et 25.000 euros pour une grossesse. La menace de la sanction pénale (3 ans de prison et 45.000 euros d'amende) constitue, tant qu'elle subsiste, un garde-fou. Sinon ce job n'est-il pas plutôt plus lucratif que beaucoup d'autres et parfaitement compatible avec la garde de ses propres enfants à domicile ou la poursuite d'études ?

Comment payer tout cela ? Et si on euthanasiait les vieux ? Ou, plutôt, si on permettait aux « seniors » de « partir dans la dignité », grâce à la « sédation médicalisée » ? J'aimerais délirer, mais n'est-ce pas la prochaine grande loi sociétale que nous prépare le gouvernement ?

Cathy Cardaillac pour POLEMIA

Note :

(*) http://www.fivfrance.com/page_quest06.html